

Ce qui touchait ceux-là c'était la dignité du sacerdoce chrétien, et le désir que leur église ne fût pas privée de la double puissance sacerdotale sur le corps du Christ. Les autres pensaient faciliter par là, en quelque manière, le retour des premiers à l'unité. Les deux partis paraissaient persuadés que, par suite des progrès réalisés avec le temps dans ce genre d'études, et de la mise au jour de nouveaux documents tirés de l'oubli, il ne serait pas inopportun de remettre cette cause à l'examen sous Notre autorité. Pour Nous, ne négligeant en rien ces opinions et ces vœux, et prêtant surtout l'oreille à la voix de la charité apostolique, Nous avons jugé bon de tenter tout ce qui pouvait conduire en quelque manière à éloigner la perte des âmes ou à faciliter l'œuvre du salut.

Il Nous a donc plu de consentir, avec bienveillance, à remettre la cause en jugement, afin que grâce à une discussion nouvelle et approfondie, tout prétexte au moindre doute fût éloigné pour l'avenir. C'est pourquoi, choisissant un certain nombre d'hommes éminents par leur science et par leur érudition, et dont Nous connaissions les opinions divergentes sur ce sujet, Nous les avons chargés de rédiger par écrit les arguments à l'appui de leur opinion ; les ayant ensuite mandés auprès de Nous, Nous leur avons ordonné de se communiquer leurs écrits, et, s'il fallait, pour juger en connaissance de cause, des informations supplémentaires, de les rechercher et de les peser avec soin.

Nous avons pourvu, en outre, à ce qu'ils pussent librement revoir, dans les archives du Vatican, les documents déjà connus et y rechercher des documents inédits. Nous avons voulu de même qu'ils eussent sous la main tous les actes de Notre conseil sacré, appelé suprême, conservés sur la question, et tout ce qui